

La Porte Latine (FSSPX) réagit à l'affaire dijonnaise

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [En Une](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 18 juin 2021

[La Porte Latine, site du District de France de la Fraternité Saint-Pie X, revient sur l'affaire dijonnaise.](#)

Le diocèse s'en explique dans un communiqué qui met en avant des questions de fond : l'acceptation sans ambiguïté de la nouvelle messe et du concile Vatican II.

Il y a quelques semaines a été annoncée l'éviction de la Fraternité Saint-Pierre du diocèse de Dijon. Celui-ci a tenu à « *remettre les choses en perspective* », face à l'émotion soulevée chez certains par ce départ, dans un [communiqué publié le 17 juin 2021](#) qui ne manque pas d'intérêt.

Qu'est-il reproché à la Fraternité Saint-Pierre et qui justifie, pour le diocèse, son départ ? Le refus de concélébrer dans le rite de Paul VI et prétendre s'en tenir exclusivement au rite traditionnel d'une part ; le développement d'un apostolat séparé de celui du diocèse d'autre part.

Quant au premier point, l'on apprend ainsi que dans le cahier des charges précisant les conditions de leur accueil dans le diocèse bourguignon, « *il avait été convenu que le prêtre de la Fraternité [Saint-Pierre] devrait aussi célébrer de temps en temps avec les autres prêtres pour qu'il n'y ait pas de séparation étanche entre les deux rites* ».

Cette condition a été remplie par un desservant de ladite Fraternité pendant une petite décennie, jusqu'en 2016. « *Depuis lors les abbés nommés par la Fraternité se refusent à ce geste de communion sacerdotale et sacramentelle* ». Ce qui est perçu par le diocèse comme un « *endurcissement* ». L'évêque de Dijon ne peut tolérer que l'usage du rite traditionnel soit conçu comme un refus du rite de Paul VI. Il se montre ainsi logique avec la distinction inventée par Benoît XVI entre les deux formes d'un même rite romain, le rite ordinaire et le rite extraordinaire. Dans l'optique du motu proprio *Summorum Pontificum*, l'un ne peut exclure l'autre.

Quant au second point, le diocèse note que les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre ont constitué une « *communauté parallèle* » dont toute une partie « *rejette ce qu'ils appellent 'l'Église conciliaire'* ». « *On aura compris qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de rite* », mais de l'acceptation ou du refus du Concile Vatican II. Cette attitude double (se présenter comme étant à l'intérieur du diocèse tout en agissant « *d'une manière autonome* ») n'est pas acceptable pour le diocèse de Dijon. Si en effet aucune grave question de foi n'est en cause, pourquoi briser l'unité de la vie diocésaine ?

C'est donc désormais un prêtre diocésain qui assurera la messe traditionnelle dans l'église où célébraient jusque-là les prêtres de la Fraternité Saint Pierre : le diocèse invite les fidèles pour tous les autres services pastoraux à recourir aux paroisses les plus proches.

L'on peut saluer le refus de la majorité des prêtres de la Fraternité Saint-Pierre de concélébrer la nouvelle messe, mais aussi constater que le diocèse de Dijon se montre logique : si l'on réduit officiellement le combat de la Tradition à une simple question de sensibilité ou de « *choix personnel* »^[1], on voit mal quel argument pourrait lui être opposé.

Cette décision de l'évêque de Dijon manifeste la grande clairvoyance du fondateur de la Fraternité Saint-Pie X Mgr Marcel Lefebvre, prédisant le piège que représentaient [ces communautés ecclésiadéistes](#) voulant prospérer sur la condamnation des [sacres de 1988](#) par le motu proprio *Ecclesia Dei adflicta* :

Il est évident qu'en se mettant dans les mains des autorités actuelles conciliaires, ils admettent implicitement le concile et les réformes qui en sont issues, même s'ils reçoivent des privilèges qui demeurent exceptionnels et provisoires. Leur parole est paralysée par cette acceptation. Les évêques les surveillent.

Lettre à l'abbé Daniel Couture, 18 mars 1989, dans Bernard Tissier de Mallerais, *Marcel Lefebvre, une vie*, Clovis, 2002, p. 600.

Si on pousse un peu plus loin les choses, la Fraternité Saint-Pie X a manifesté sa crainte depuis des années que ce régime de "permission" (du Motu Proprio Ecclesia Dei de 1988) ne soit que temporaire... un certain nombre d'évêques ont partagé (et partagent encore d'ailleurs) cette vision. La "parenthèse miséricordieuse" de 1988 doit, selon eux, se refermer. Le Motu Proprio Summorum Pontificum est venu les contredire en rendant la messe traditionnelle à tout prêtre. Les discussions autour d'un nouveau texte ces derniers mois semblent, peut-être, donner raison aux parties précitées : d'un côté la FSSPX peut dire légitimement "nous avons raison" (et ce n'est pas totalement faux) et de l'autre, les évêques jouant sur la thématique de la communion, de l'unité veulent limiter à nouveau les choses à la seule célébration de la messe dominicale et refermer cette fameuse parenthèse.

Un élément fondamental est occulté dans ce débat. Les communautés Ecclesia Dei ne remettent pas en cause la validité et la licéité du missel dit de Paul VI... sans pour autant soutenir cette réforme liturgique qui a eu de graves conséquences pour toute l'Eglise (et plusieurs souverains pontifes ont été d'ailleurs assez explicites). Cette réforme a amené plus de désordre qu'elle n'a résolu de problèmes. Il faut aussi souligner, en plus, qu'aujourd'hui la messe dans la forme ordinaire n'est pas célébrée comme elle a été promulguée. En exagérant volontairement, il y a, en quelque sorte, autant de formes ordinaires que de prêtres.

Notre humble blog reçoit depuis des années les nombreuses doléances des fidèles qui sont révoltés par le massacre liturgique, par le scandale de la communion dans la main, par les pastorales douteuses qui peuvent amener des questionnements légitimes sur la communion avec l'Eglise, par les errements de certains pasteurs, par l'enseignement catholique (dont les évêques ont la charge) qui ne l'est plus toujours... et tout cela y compris aussi dans le diocèse de Mgr Minnerath. Heureusement des évêques (y compris quelques français) se lèvent et prennent à bras le corps toute ou partie de ce constat. Les communautés Ecclesia Dei (et d'autres d'ailleurs) participent à ce relèvement.

La FSSPX a raison de souligner ce problème qui montre que la paix liturgique est encore loin. Elle va sûrement prévoir quelques travaux cet été dans son église dijonnaise pour lui accueillir les fidèles que Mgr de Dijon rejette (à quelques semaines seulement de sa renonciation).